

La FSU-SNUipp 93 utilisera les informations ci-dessous pour m'adresser la revue nationale «Fenêtres sur cours». Recevoir les bulletins nationaux en version numérique (Fenêtres sur cours et Pour) : ☐ OUI ☐ NON

Je demande à la Section Départementale de la FSU-SNUipp 93 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section Départementale de la FSU-SNUipp 93.

NOM : _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

NOM de naissance : _____ Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : Ville : _____ e-mail : _____

Établissement d'exercice : Maternelle ☐ Élémentaire ☐ RASED ☐ ESMS ☐ CMPP ☐ SEGPA ☐ Collège ☐ Inspection ☐

NOM de l'Établissement : _____ Ville : _____

Situation
administrative au
01/09/2025:

Instituteur-trice ☐ Professeur-e des Écoles ☐ Stagiaire ☐ Contractuel-le ☐ Étudiant-e/M1 ☐ AESH ☐ Retraité-e ☐
Adjoint-e ☐ Directeur-trice ☐ Remplaçant-e ☐ Coordonnateur-trice REP ☐ PEMF ☐ CPC ☐
RASED ☐ ERSEH/CASEH ☐ Coordonnateur-trice ULIS ☐ PsyEN ☐ MPV ☐ ERUN ☐
Disponibilité ☐ Congé parental ☐ Détachement ☐ Congé Formation ☐ Demi traitement CLM - CLD ☐
Temps partiel : 50 % ☐ 75 % ☐ 80 % ☐

MONTANT DES COTISATIONS 2025-2026

Pour les collègues institutrices et instituteurs, nous contacter directement

Tarif spécial première adhésion

Titulaires : 95€ (32€)
quelque soit votre échelon

Stagiaires :

70 € (24€)

Contractuel-les :

95 € (32€)

Etudiant-es / M1, AESH :

25 € (8€)

Collègues percevant l'indemnité REP+, ajouter une majoration à votre cotisation :

Groupe 1 et Groupe 2 : + 10€ / Groupe 3 : + 15€ / Groupe 4 : + 20€ / Groupe 5 : + 25€

P.E. Classe Normale										
Echelon	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3		GROUPE 4		GROUPE 5	
	Adjoints RASED - PEMF PsyEN		Directeurs 2 à 4 classes		Coord. REP- ULIS - CPC CPD - ERUN - CI. Relais UPE2A - ERSEH/CASEH Directeurs 5 à 9 classes		Coord. CI. Relais Directeurs 10 classes et +		Directeurs spécialisés	
11	231€	78€	236€	80€	241€	82€	244€	83€	248€	84€
10	215€	73€	220€	75€	226€	77€	229€	78€	233€	79€
9	201€	68€	206€	70€	211€	72€	214€	73€	218€	74€
8	188€	64€	193€	66€	199€	68€	202€	69€	206€	70€
7	176€	60€	181€	62€	186€	63€	189€	64€	193€	66€
6	166€	57€	172€	58€	177€	60€	180€	61€	183€	62€
5	162€	55€	167€	57€	173€	59€	176€	60€	179€	61€
4	158€	54€	163€	56€	168€	57€	172€	58€	175€	59€
3	153€	52€	159€	54€	163€	56€				

P.E. Hors Classe										
Echel.	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3		GROUPE 4		GROUPE 5	
6	275€	93€	281€	95€	285€	97€	289€	98€	292€	99€
5	260€	88€	266€	91€	270€	92€	275€	93€	278€	94€
4	244€	83€	251€	85€	255€	87€	259€	88€	262€	89€
3	227€	77€	232€	79€	237€	81€	240€	82€	243€	83€

P.E. Classe Exceptionnelle										
Echel.	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3		GROUPE 4		GROUPE 5	
4	286€	97€	291€	99€	296€	101€	300€	102€	304€	103€
3	267€	91€	272€	93€	278€	94€	281€	95€	284€	97€
2	254€	86€	259€	88€	263€	89€	267€	91€	270€	92€
1	239€	81€	245€	83€	250€	85€	254€	86€	257€	87€

- Disponibilité ou congé parental : 60€ (20€)
- Collègues travaillant à temps partiel ou 1/2 traitement :
La cotisation est proportionnelle à la fraction de service effectué.
- Congé de formation : 85 % de la cotisation.

- Retraité-es : Echel. A (moins de 1000€) : 81€ (28€) - Echel. B (de 1000€ à 1600€) : 93€ (31€) - Echel. C (de 1600€ à 2000€) : 115€ (39€) - Echel. D (de 2000€ à 2500€) : 135€ (46€) - Echel. E (plus de 2500€) : 150€ (46€)

J'aide mon syndicat, je surcote pour un montant de €
(déductible des impôts au même titre que la cotisation)

Échelon au 1/09/2025 : _____ Montant de la cotisation + surcotation : _____ €

- ☐ Je joins chèque-s à l'ordre du SNUipp 93
☐ J'opte pour le prélèvement automatique voir au verso

Pour tout changement, joindre :

une autorisation de prélèvement GO CARDLESS et un RIB (voir au verso)

Date : _____

Signature : _____

Retournez ce bulletin complété à

FSU-SNUipp 93, Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, BP n°50076, 93016 Bobigny cedex

Cette adhésion pour l'année scolaire 2025-2026 ouvre droit à une déduction fiscale ou un crédit d'impôt sur les revenus de 2026.
Une attestation vous sera adressée en Avril 2027.

UNIQUEMENT POUR UNE NOUVELLE ADHÉSION ou UN CHANGEMENT

PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION PAR PRÉLÈVEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

- ① Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement ci-dessous.
- ② Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.)
- ③ Choisir le nombre de prélèvements de 1 à 10 maxi
Les prélèvements commenceront en octobre 2025.
- ④ Envoyer les documents à FSU-SNUipp 93,
Bourse Départementale du travail, 1 place de la Libération, BP n°50076, 93016 Bobigny cedex.

Autorisation de Prélèvement GO CARDLESS

En signant ce formulaire, j'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous prélèvements ordonnés par la FSU-SNUipp 93. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.



Veuillez compléter tous les champs de l'autorisation, joindre un RIB, puis adresser l'ensemble au SNUipp 93

Païement : Récurrent

Référence Unique Mandat

Débiteur

Vos Nom Prénom :

Votre Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Pays :

Identifiant Créancier SEPA : **FR9303085966A**

Nom : **FSU-SNUIPP 93**

Adresse : **Bourse départementale du travail
1, place de la Libération, BP n°50076**

Code postal : **93016**

Ville : **BOBIGNY CEDEX**

Pays : **FRANCE**

IBAN :

BIC :

Le :

A :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ". Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.